



Une filière dynamique

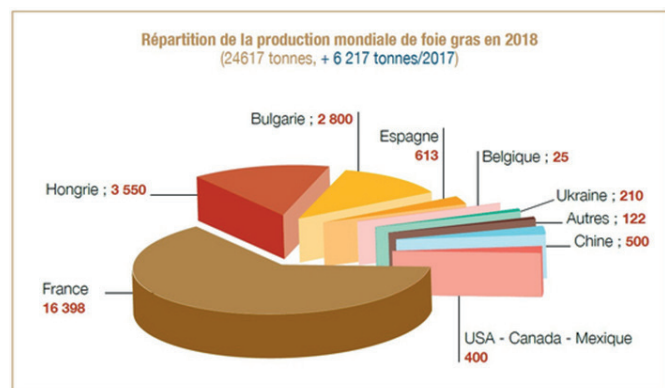
Marché mondial et européen

Sur la scène internationale, la filière française retrouve quelques couleurs depuis la reconnaissance du statut indemne fin 2017 et la réouverture des frontières. Les exportations de foie gras ont augmenté de +5 % en volume et de +6 % en valeur sur l'année 2018 par rapport à 2017, pour atteindre 93,8 M€. Le potentiel à reconquérir reste encore conséquent, notamment sur le Japon, top 3 des pays clients des produits crus, qui n'a importé que 170 t cette année alors que le marché absorbait 660 t en 2015. A cause d'une hausse significative des importations de +14 % en volume et +12% valeur, la balance commerciale, certes excédentaire, ne s'élève qu'à +18,4 M€, contre 22,9 M€ en 2017 et 56,7 M€ en 2015. Cela s'explique par les parts de marché acquises par la Hongrie et la Bulgarie sur la France, lorsque les frontières étaient encore fermées.

Estimation de la production mondiale de foie gras

La production mondiale de foie gras est évaluée à 24617 tonnes de foie gras cru en 2018. Ce volume est en forte hausse par rapport à 2017 (+34 %), du fait du retour à une production normale des pays de l'Union Européenne après 2 années de crise Influenza Aviaire.

La production de canard domine toujours, avec plus de 94 % des tonnages. La production d'oies grasses reste localisée en Hongrie, Chine et Ukraine. On trouve également une production plus confidentielle au Canada, aux USA, en Ukraine et en Chine mais aussi au Liban, Maroc, Madagascar, Brésil...



(Source : rapport économique 2018, Cifog)

La consommation mondiale de Foie Gras cru

Les pays de l'Union européenne consommateurs sont l'Espagne, la Belgique, le Royaume Uni et l'Allemagne mais la France reste le pays de consommation du foie gras avec 75 % des volumes consommés mondiaux.

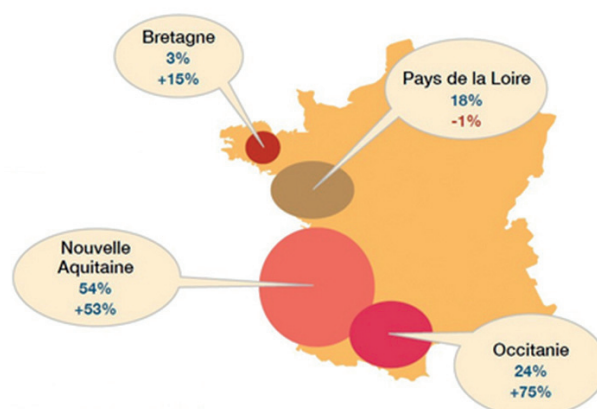
Le Japon, la Chine, Hong Kong, la Suisse de même que les Etats Unis et Israël comptent parmi les principaux pays consommateurs.

En France, une production désormais stabilisée

2018 a été une année charnière pour la filière, marquant le retour à la normale de la production française de palmipèdes gras.

Répartition régionale de la production de canards à Foie Gras

Le Sud-Ouest (Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Midi Pyrénées et Auvergne) avec 78 % des canards gras et l'ouest de la France (Pays de la Loire et Bretagne) avec 21 % des canards gras constituent les 2 grands bassins de production.



(Source Statistiques Agricoles annuelles - données 2017 semi-définitives))

En Nouvelle-Aquitaine

Après avoir diminué d'un tiers en 2016, les volumes de palmipèdes gras produits en Nouvelle-Aquitaine ont encore été réduits d'un quart en 2017, suite à un nouvel épisode de grippe aviaire et aux mesures sanitaires mises en place. 10,5 millions de canards gras, et 150 000 oies grasses, ont été produits dans les élevages de la région en 2017, soit 47 % de la production nationale, au lieu de 56 % en 2015. Cela représente 5 800 tonnes de foie gras.

La tension sur le marché et les nouvelles normes sanitaires se sont traduites par une hausse des prix en fin d'année.

Une part importante de la production se fait au sein de grands groupes associant élevages intégrés et transformation.

La filière périgordine

Une filière longue

Organisée autour de 7 organisations de producteurs : Agropalm SAS - Agen (47) ; Capel La Querquinoise - Gramat (46) ; Aviservices - Boulazac (24) ; Volagrain Périgord - Nontron (24) ; Terres du Sud - section Foie gras - Bergerac (24) ; Vivadour - Mirande (32).

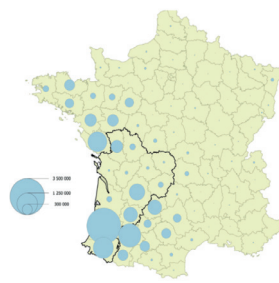
Une filière courte

CEPPAG - Terrasson (24) et plus de 300 ateliers de producteurs à la ferme.

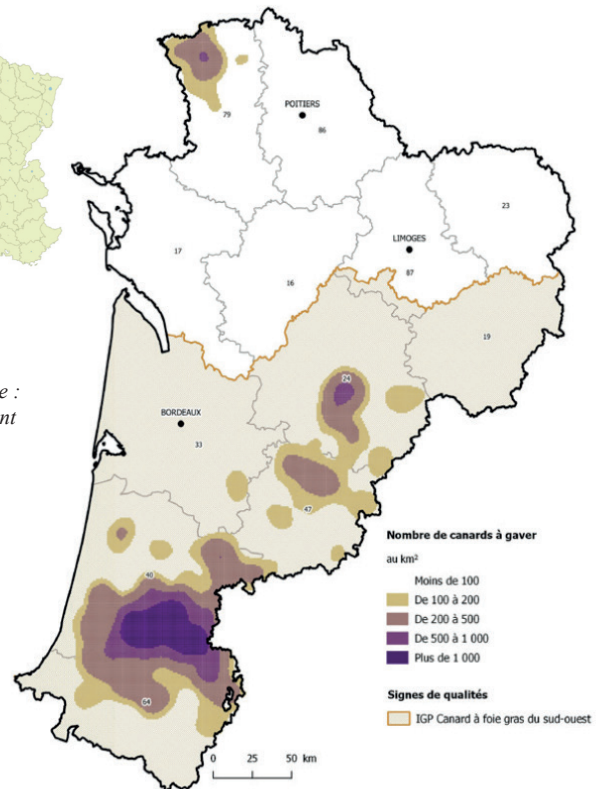
Canards prêts à gaver

La France demeure toujours le leader mondial de la production de foie gras, malgré les 2 épisodes d'Influenza Aviaire en 2016 et 2017, avec une production de 16 398 tonnes en 2018. 30 millions de palmipèdes y sont produits dont 72 % en Sud-Ouest. **En Dordogne**, la production de canard est de 3 millions en 2018 et se situe au 5ème rang national. Depuis 1995, cette production s'est structurée et développée localement grâce à l'Identification Géographique Protégée (IGP). L'IGP Périgord a permis un essor de la production amont et de contribuer à pérenniser les outils d'aval. 5 outils d'abattage sont sur le département. La coexistence

La région et plus précisément le bassin de l'Adour en première ligne



©IGN 2017- Source : Agreste recensement agricole - cartes réalisées par le SRISET



en Dordogne de plusieurs circuits de production et de transformation (fermiers, artisans, industriels) renforce l'image du Périgord. La vente directe de palmipèdes reste importante en Dordogne avec environ 300 ateliers recensés sur le département

Oies prêtes à gaver

La production d'oie demeure fragile, c'est une filière qui subit le succès de la filière canard et a du mal à se développer malgré qu'elle approvisionne un marché haut de gamme pour des consommateurs avertis. La France a produit en 2018 environ 150 000 oies **dont 90 000 en Dordogne**.

Le département se situe au 1er rang devant le Gers. La production d'oie est dans l'attente d'une Identification Géographique Protégée (IGP) qui lui permettrait de conforter la production du bassin périgordin.

Les opérateurs de la filière (en Nouvelle-Aquitaine)

Les producteurs commercialisant en circuit court représentent 12 % de la production. 88 % se fait au sein de structures intégrées dans une organisation verticale de la filière, le plus souvent au sein d'un des cinq grands groupes suivants.

Euralis : Coopérative agricole, 520 producteurs de palmipèdes adhérents dans le Sud-Ouest en 2017, 1,8 million de canards IGP Sud-Ouest en 2017,

commercialisés sous les marques Montfort, Rougié et de nombreuses marques de distributeurs. Siège à Lescar (64) ; abattage et transformation principalement à Maubourguet (Hautes-Pyrénées)

Maisadour : Coopérative agricole, 370 producteurs de palmipèdes adhérents. La coopérative Maisadour et ses filiales Excel, Canadour, Palmadour et Provif ont produit,

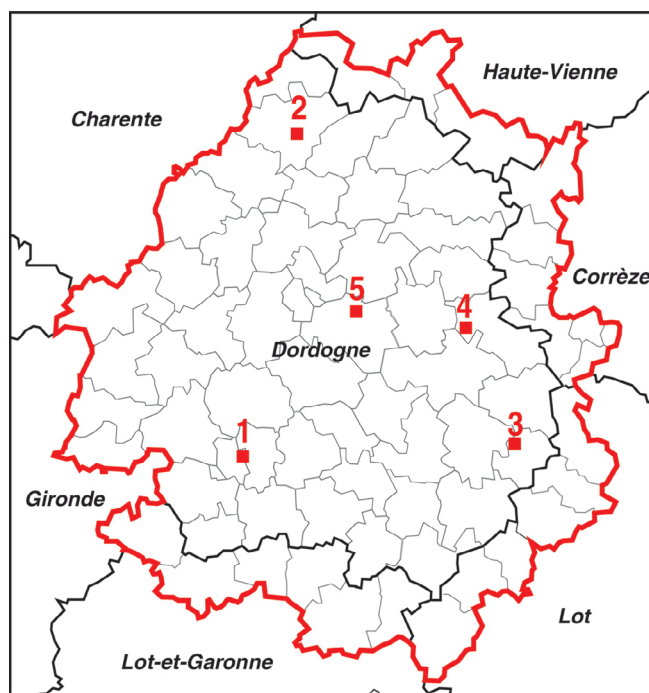
durant l'exercice 2016-2017, 2,4 millions de palmipèdes gras, commercialisés sous les marques Delpeyrat, Comtesse du Barry, Sarrade...
Usine et siège de Delpeyrat à Saint-Pierre-du-Mont (40) ; abattoir à Saint-Sever (40)

Lur Berri : Coopérative agricole, 230 producteurs de palmipèdes adhérents
1,6 million de canards gras IGP Sud-Ouest produits durant l'exercice 2016-2017, commercialisés sous la marque Labeyrie.
Abattage et principal site de fabrication à Came (64)

Vivadour : Coopérative agricole, 180 producteurs de palmipèdes adhérents dans les Landes ou le Gers
1,2 million de canards gras IGP Sud-Ouest produits durant l'exercice 2016-2017
Delpeyrat (groupe Maisadour) et Fleurons de Samatan, absorbent 90 % des volumes
Abattage et transformation principalement à Samatan (Gers)

Terres du Sud : Coopérative agricole, 73 éleveurs, 74 gaveurs de palmipèdes adhérents, principalement en Dordogne.
2,1 millions de canards gras IGP Sud-Ouest produits durant l'exercice 2016-2017,
Abattage et fabrication à Saint-Laurent-sur-Manoire (24) et à Bergerac (Palmigord, 24)

Répartition de la production sur la zone IGP Périgord et localisation des sites d'abattage



Chambre d'agriculture Dordogne

1. Terres du Sud Foie Gras (Bergerac)
2. Volagrain (Nontron)
3. Atelier de Lavergne (Prats-de-Carlux)
4. Pelegris (Les Farges)
5. Foie Gras St-Laurent (St-Laurent-sur-Manoire)

Repères technico-économiques

(Source : Chambre d'agriculture Dordogne)

Animaux en prêts à gaver

	Canards	Oies
Taille de lot	4 000 à 8 000	800
Densité (tête/m ²)	5 à 6	3 à 3,5
Durée d'élevage	12 à 14 semaines	12 à 16 semaines
Poids moyen à la mise en gavage	4,1 à 4,6 kg à 12 semaines	5,5 kg à la mise en gavage
Nombre de lot par an	3 à 3,5 en bâtiment unique	Poussinière + 2 abris = 7,5 / bâtiment unique : 3 à 3,5
Taux de mortalité	2 %	4 à 6 %
Indice de Consommation	3,7 à 4,2 (12 semaines)	3,9 (12 semaines) à 4,3 (15 semaines)
Nombre d'UTH moyen	0,8	0,6
Effectif moyen produit/ an	30 000	4 000
Produit/animal (€)	9,65	21,50
Charges opérationnelles (€)	7,75	14,46
Marge brute approchée / animal	1,90	7,04
Charges de structure / animal	1,20	1,68
Coût de production	8,95	16,14
EBE	0,70	5,36
Amortissements	0,52	2,23

Animaux en gavage

	Canards	Oies
Taille de lot	1 000	400
Densité (tête/m ²)	5 à 8	4
Poids moyen de foie (g)	520 à 550	850
Poids moyen de paletot (kg)	2,2 à 2,3	2,9 à 3,1
Durée de gavage (jours)	12	15 à 18
Quantité de maïs/tête (kg)	8 à 9,5	14 à 16
Nombre de lots/an	20	12
Taux de mortalité	2,5 %	3 à 4 %
Nombre moyen d'UTH	0,75	0,7
Effectif moyen produit/an	20 000	4 800
Repères économiques		
Produit/animal (€)	20,33	39
Charges opérationnelles (€)	16,05	29,26
Marge brute approchée / animal	4,28	9,74
Charges de structure / animal	2,45	4,40
Coût de production	18,50	33,66
EBE	1,83	5,34
Amortissements	1	1,80

Les points forts et les problématiques

Les points forts

- Le foie gras reste un produit festif très apprécié des français, y compris en période de crise économique, et la notoriété Périgord reste très forte.
- La loi d'orientation agricole reconnaît que «le foie gras fait partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France» (art. 654-27-1 du Code rural).
- La mise en place de l'IGP Canard à Foie Gras du Périgord a permis un essor de la production et a contribué à pérenniser les outils d'aval.
- La présence d'une station d'expérimentation et de diffusion sur l'oie et le canard conforte le positionnement de la Dordogne parmi les départements leaders pour la production d'oies.
- La Dordogne est le seul département à disposer d'un site de formation (Lycée agricole) comprenant tous les maillons de la filière, depuis l'accoupage jusqu'à la commercialisation des produits transformés.
- La coexistence en Dordogne de plusieurs circuits de production et de transformation (secteurs fermier, artisanal et industriel) renforce l'image du Périgord et sa notoriété.

Les problématiques

- Les risques sanitaires (influenza aviaire) et le lobby anti-gavage prennent de l'ampleur et peuvent menacer l'avenir de la filière.
- Les producteurs viennent d'investir pour la modernisation des ateliers en biosécurité.
- La filière peine à installer de nouveaux éleveurs. Elle se heurte à des problèmes d'image souvent déformée ou exagérée (bruits, odeurs, intégration paysagère, pénibilité du gavage).
- La filière OIE attend avec impatience l'avènement de son IGP pour assurer sa pérennité sur le long terme et relancer la production locale.
- La filière courte périgourdine, face à une concurrence de plus en plus affirmée de la part des autres régions, se redynamise.
- Le plan de bio-sécurité a une obligation de résultat sous peine de menacer fortement l'avenir de la filière en cas de nouveau cas d'influenza aviaire.

La réglementation

- Selon la taille de l'élevage, les exploitations relèvent soit du règlement sanitaire départemental (RSD), soit du régime des installations classées (déclaration ou autorisation).
- Selon la localisation géographique elles peuvent être soumises à des directives spécifiques (NATURA 2000, directive Nitrates, zone vulnérable...).

Les aides aux producteurs

Pour les actions concernées : recherche, environnement, références, IGP, appui technique, rénovation des bâtiments et aménagements sanitaires, les différents financeurs sont l'Union européenne, FranceAgriMer, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil départemental de la Dordogne.

Les actions Chambre d'Agriculture

- Recueil et diffusion de références.
- Appui technique en production.
- Accompagnement de projets.
- Réalisation de diagnostic d'exploitation (DEXEL, ICPE, AREA, PCAE, bio-sécurité, Paquet hygiène...).
- Animation de la filière.
- Formation (production, transformation, environnement, biosécurité, paquet hygiène...).
- Expérimentation et démonstration (Ferme de l'oie et du canard).
- Gestion de dossier d'aide financière (AREA bio-sécurité, AREA, transformation à la ferme...).
- Réflexion prospective filière.

Cette plaquette est réalisée grâce au concours financier :



Avec la contribution financière du
Compte d'Affectation Spéciale
« Développement Agricole et Rural »



295 Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX CHAMIERES
Adresse postale :
CS 10250 24060 - PERIGUEUX CEDEX 9
dordogne.chambre-agriculture.fr
Contact : 05 53 45 47 50

